

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale et aux statuts du TCS Camping Club des Montagnes Neuchâteloises, nous avons procédé à la vérification des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2019.

Notre vérification a été effectuée le 21 octobre 2020.

Les bilans et les comptes de pertes et profits concordent avec les comptabilités tenues avec exactitude.

Nous nous sommes assurées de la concordance des soldes des comptes banque et poste avec les relevés de comptes correspondants.

Nous avons vérifié les dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage aléatoire des documents justificatifs et obtenu tous les détails et explications nécessaires.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté que les comptes annuels 2019 sont conformes et nous vous proposons de les approuver, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier la caissière pour le travail accompli.

Le Locle, le 21 octobre 2020

Les vérificatrices des comptes :



Mélanie Legrande



Sylvie Jourdain